



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Orano-Cycle-Tricastin-Fuite-sur-2-colis-radioactifs-dispersion-de-la-radioactivite-a-l-interieur-du-batiment-et-contamination-de-l-environnement>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Orano Cycle Tricastin : Fuite sur 2 colis radioactifs, dispersion de la radioactivité à l'intérieur du bâtiment et contamination de l'environnement**

22 novembre 2018

France : Orano Cycle Tricastin : Fuite sur 2 colis radioactifs, dispersion de la radioactivité à l'intérieur du bâtiment et contamination de l'environnement

Non respect des règles générales d'exploitation à l'usine de conversion d'uranium d'Orano et détection tardive : malgré 2 barrières de confinement, 2 colis de matières radioactives ont fuité durant l'été 2018, contaminant l'intérieur du bâtiment où ils étaient entreposés mais aussi l'extérieur. Le 23 juillet puis le 6 août, l'exploitant a constaté la perte d'étanchéité de deux colis de matières radioactives. Les températures élevées dans le local où ils étaient entreposés associées à l'acide fluorhydrique gazeux présent dans les fûts ont fait monter la pression jusqu'à provoquer une fuite au niveau des couvercles. Les balises de surveillance à l'intérieur du bâtiment ont signalé des taux de radioactivité anormaux. Mais celles qui permettent la surveillance de l'environnement, placées à l'extérieur du bâtiment, étaient mal paramétrées. Résultat : les alarmes ne se sont donc pas déclenchées pour signaler la dispersion de la radioactivité à l'extérieur et donc la contamination de l'environnement. Après analyse, il s'est avéré qu'un des 2 fûts n'était pas fermé. Étant donné la responsabilité de l'exploitant et ses manquements dans la gestion de cet incident, l'Autorité de sûreté nucléaire vient de reclasser l'évènement au niveau 1, alors qu'Orano l'avait à l'origine déclaré au niveau zéro, c'est-à-dire comme n'ayant aucune incidence sur la sûreté, l'environnement ou les personnes.

Ce que dit l'ASN :

Le 22/11/2018

Perte de confinement de deux colis de matières radioactives ayant conduit à une contamination à l'extérieur d'un bâtiment d'entreposage

Usine de préparation d'hexafluorure d'uranium (Comurhex) - Transformation de substances radioactives - Comurhex

Orano Cycle a déclaré à l'ASN le 8 août 2018 un événement significatif pour la sûreté relatif à la perte de confinement de deux colis de matières radioactives entreposés dans les usines de conversion de l'uranium (INB no 105).

Implantées sur le site du Tricastin dans la Drôme, les usines de conversion de l'uranium d'ORANO cycle ont pour activité principale la conversion chimique de l'uranium sous forme d'hexafluorure d'uranium (UF6) en vue de son enrichissement. **L'INB no 105, à l'arrêt depuis 2008, a notamment été utilisée pour recycler de l'uranium de retraitement ou issu de combustibles nucléaires non irradiés. Les colis concernés par l'événement sont issus de cette installation et sont entreposés dans un bâtiment dédié.** Ils sont constitués d'un **fût métallique**, qui constitue la première barrière de confinement, **lui-même disposé dans un surfût**, qui constitue la deuxième barrière de confinement.

Le 23 juillet, puis le 6 août 2018, l'exploitant a constaté la perte d'étanchéité des barrières de confinement de deux colis de matières radioactives. Les appareils de surveillance de l'ambiance de l'entreposage ont mesuré des niveaux de radioactivité anormaux dans les deux cas. Du fait des températures élevées dans l'entreposage en période estivale et de la présence d'acide fluorhydrique sous forme gazeuse dans les fûts de matières, **les deux colis sont montés en pression ce qui a provoqué une perte d'étanchéité du fût et une fuite au niveau du couvercle du surfût.** Dans l'attente de leur reconditionnement, les deux colis ont été disposés dans un sas rigide en dépression afin de rétablir un confinement statique et dynamique.

Les investigations conduites par l'exploitant depuis ces événements ont mis en évidence que l'un des deux surfûts n'était pas correctement fermé, ce qui a occasionné la dispersion de contamination à l'extérieur de l'entreposage, confirmée par la surveillance environnementale du site. En outre, le mauvais paramétrage des alarmes des balises de surveillance a conduit à la détection tardive des événements.

En raison de l'absence d'intervention à l'intérieur de l'entreposage au moment de ces événements, ces derniers n'ont pas eu de conséquence sur les travailleurs. Les niveaux d'activité relevés à l'extérieur de l'entreposage confirment l'absence de conséquence à l'extérieur du site.

Toutefois, **en raison de la dispersion de contamination à l'extérieur de l'entreposage, considérant que le surfût du 2e colis n'était pas fermé, ce qui constitue un non-respect des règles générales d'exploitation de l'installation et au vu de la détection tardive de ces événements, l'ASN a classé cet événement au niveau 1** de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires), qui en compte 8.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controler/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Perte-d-e-confinement-de-deux-colis-de-matieres-radioactives>

Ce que dit Orano :

Le 22/11/2018

Anomalie de confinement dans un bâtiment d'entreposage

Le lundi 6 août, lors d'un contrôle réalisé par les équipes radioprotection du site Orano Tricastin, une dégradation du confinement d'un fût de matières uranifères a été identifiée à l'intérieur d'un

bâtiment d'entreposage. Les équipes ont rétabli le confinement du fût avant de l'entreposer dans un « sas » à l'intérieur du bâtiment dans l'attente de son reconditionnement. Les mesures réalisées sur les dispositifs de surveillance à l'extérieur du bâtiment ont confirmé l'absence d'impact sur l'environnement et les populations. Dès la détection de cette anomalie, une information et une déclaration ont été réalisées auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Cette matière, issue des activités de production historiques de conversion (résidus du procédé de fluoration), est conditionnée dans un fût, lui-même emballé dans un surfût et entreposé dans un bâtiment dédié. Suite à un événement similaire relevé le 23 juillet à l'intérieur de ce même bâtiment, les premières analyses conduites avaient confirmé que cette anomalie était liée à une **surpression à l'intérieur du fût en raison des caractéristiques chimiques de la matière, associées à de fortes températures estivales.**

A l'issue de l'étude détaillée transmise par l'exploitant le 17 octobre 2018, l'ASN a réévalué le classement de cette anomalie au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7, en raison de la dégradation de la deuxième barrière de confinement (surfût) qui constitue un écart au référentiel de sûreté de ce bâtiment d'entreposage.

Un dossier de demande de reconditionnement de ce type de fûts était en cours d'instruction auprès de l'ASN avant détection de ces anomalies. Cet accord ayant été donné le 2 octobre, le reconditionnement des fûts est en cours.

<https://orano.group/fr/groupe/toutes-nos-actualites/nos-actualites-locales/actualites-tricastin/2018/novembre/anomalie-de-confinement-dans-un-batiment-entreposage>